

Le risque numérique vient aussi de l'intérieur

LE LIVRE BLANC



Le risque numérique vient aussi de l'intérieur

Les entreprises sont généralement bien sensibilisées aux risques venant de l'extérieur (virus, malwares etc.) et sont équipées en conséquence. Trop peu intègrent par contre la dimension interne du risque numérique et ses conséquences en termes de productivité, d'investissements superflus voire même légales.

Les risques pour les entreprises et les chefs d'entreprise sont pourtant nombreux et ont des **conséquences financières directes**; qu'il s'agisse de perte de productivité, de surcharge de bande passante, du stockage de contenus illégaux sur les ordinateurs de l'entreprise ou d'interventions illégales sur des forums via le réseau de l'entreprise. Ces risques peuvent s'avérer très pénalisants et nécessitent une protection adaptée généralement pas ou peu gérée par les logiciels de sécurité classiques (anti-virus, anti-malware, etc.).

Quatre risques principaux peuvent être ainsi identifiés : la diffusion d'informations confidentielles, la surcharge de la bande passante, la perte de productivité et les contenus ou intervention illégaux.

La diffusion d'informations confidentielles est souvent effectuée de bonne foi. Elle peut notamment porter :

- sur l'envoi des coordonnées directes du dirigeant, provoquant ainsi de nombreux contacts téléphoniques à but commercial ;
- sur la diffusion par erreur de documents comptables (factures, bilans, etc.) ou commerciaux non-définitifs (tarifs, fiches produits, etc.) et pouvant se retrouver entre les mains de partenaires ou concurrents ;
- sur l'achat avec la carte bancaire de l'entreprise sans intention de nuire mais sans validation préalable, un problème devenu récurrent dans certaines entreprises ;
- etc.

La surcharge de la bande passante due à la consultation de vidéos en ligne (DailyMotion, YouTube, etc.), les téléchargements abusifs (P2P notamment), les jeux en réseau... impactent directement les ressources informatiques de l'entreprise et participent fortement à l'inflation des besoins d'investissements matériels dans ce domaine.

La perte de productivité liée à la consultation de sites extra-professionnels (voyages, bourse, réseaux sociaux, messageries instantanées, sites de recherche d'emploi, etc.) se voit peu en termes d'utilisation de la bande passante, mais un grand nombre d'heures de travail sont ainsi perdues chaque année. Ainsi, on estime que chaque employé peut perdre jusqu'à une journée de travail par semaine en activités extra-professionnelles sur Internet !



■ **La détention ou la diffusion de contenus illégaux** en passant par le réseau de l'entreprise peut également poser un problème de responsabilité légale au chef d'entreprise.

Afin d'établir un bon niveau de protection et améliorer les ratios coûts/rentabilité des ressources informatiques mises à la disposition de ses employés, le chef d'entreprise peut limiter ces 4 risques en mettant en place des solutions techniques adaptés.

Celles-ci doivent permettre de filtrer les sites Internet accédés par les employés selon leurs besoins professionnels, d'interdire l'envoi de certaines informations et documents par email par certains groupes ou personnes, voire de limiter les contacts emails autorisés, d'interdire certaines applications ou types (vidéos ou exécutables par exemple), de disposer de rapports sur l'utilisation faite des outils informatiques à disposition des employés (attention, la déclaration à la CNIL est obligatoire dans le cas d'un stockage de données nominatives ou pour pouvoir être utilisé comme preuve juridique, l'employé doit également être prévenu de la mise en place d'un tel système) afin de pouvoir les consulter en cas d'activités illégales et de pouvoir adapter la solution aux utilisations particulières au sein de chaque entreprise.

Si des solutions existent, elles sont souvent mal adaptées aux problématiques des PME : produits souvent lourds à administrer ou appliances nécessitant une installation. Une solution logicielle au déploiement simplifié semble être la mieux adaptée à ces problématiques, car elle a l'avantage de la souplesse pour sa mise en oeuvre au coeur de réseaux déjà existants, et permet une gestion directe depuis le poste du chef d'entreprise par exemple, sans forcément devoir passer par un administrateur réseau.

